
215ème séance plénière

PC Journal No 215, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 291

Le Conseil permanent,

Notant que l'accroissement considérable des activités de l'OSCE, surtout sur le terrain, exige un effort résolu pour améliorer le renforcement des capacités et la formation au sein de l'Organisation,

Accueillant avec satisfaction le document intitulé "Capacity-Building Through Training: A Strategy for the OSCE" (SEC.GAL/25/99/Rev.1), présenté par le Secrétaire général,

1. Approuve la stratégie de renforcement des capacités au moyen de la formation pour l'OSCE, telle que définie dans le document présenté par le Secrétaire général ;
2. Invite le Secrétaire général à commencer à mettre en oeuvre cette stratégie et à faire rapport chaque année sur cette mise en oeuvre, en présentant au début décembre 1999 le premier rapport au Conseil permanent ;
3. Invite les Etats participants à communiquer régulièrement au Secrétaire général des renseignements sur les activités nationales de formation axées sur cette stratégie.